Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260407-DEL2026_23-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

A été nommée secrétaire : M. DUQUENOY Clément

2026/23 – Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le référent « Sécurité routière » est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.
Grâce à la bonne coopération entre les communes et la coordination sécurité routière des services de l'état, de nombreuses actions sont mises en place : voir et être vu, opération SAM, prêt de piste vélos, etc...
Par ailleurs, un bilan sécurité routière est transmis tous les mois aux ERSR.
La coordination sécurité routière est le lien entre le CEREMA (en charge de diffuser des formations pour les communes) et les communes.

Il vous est proposé

– DE DESIGNER
Mme FEVRE Blandine comme élue référente sécurité routière titulaire,
M. PANEL Alain comme élu référent sécurité routière suppléant

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

